

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 janvier 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 14 janvier 2014 avec 9 questions à son ordre du jour.
Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.
Monsieur Bernard HUBERT est désigné secrétaire de séance.

Finances

1. Attribution de subventions

Rapporteur : Madame Nelly POTEAU

Le Conseil Municipal, attribue à **l'unanimité**, l'ensemble des subventions aux diverses associations et organismes qui en ont fait la demande.

2. Avenant au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur Jean Marc BLONDIAU

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 8 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux, permettant de prolonger le délai jusqu'au 31.07.2014.

3. Rachat d'une concession au columbarium

Rapporteur : Madame Nelly POTEAU

Une famille a souhaité rétrocéder à la commune, une concession acquise au columbarium de BILLY-BERCLAU. Le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité** le rachat de cette concession qui se fera prorata temporis. Est exclue du remboursement la part (1/3) imputée au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

4. Garantie d'emprunt

Rapporteur : Monsieur Michel HENNEBELLE

La SEM SPAPA a décidé de rembourser par anticipation l'emprunt de la Caisse d'Epargne. Elle va alors contracter auprès du Crédit Coopératif un emprunt pour permettre le remboursement de ce prêt. La ville de BILLY-BERCLAU est sollicitée pour accorder sa garantie sur une quotité d'emprunt (148 397,41 €). Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide d'autoriser cette garantie d'emprunt.

5. Ouverture de crédits

Rapporteur : Monsieur Michel HENNEBELLE

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, l'ouverture de ces crédits.

6. Personnel communal

Rapporteur : Madame Nelly POTEAU

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le nombre d'heures de travail de 2 agents, à compter du 1er février 2014.

7. Opération Jeunes

Rapporteur : Monsieur Jean Marc BLONDIAU

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement temporaire, pendant les vacances scolaires, des jeunes de 18 à 25 ans, à raison de 28 h/semaine : du 24/02 au 7/03/2014 pour 10 personnes et du 22/04 au 02/05/2014 pour 11 personnes

Il n'est possible de faire qu'une seule session par an.

8. Ouverture des accueils de loisirs et du CAJ pendant les petites vacances scolaires en 2014 et recrutement des équipes encadrantes

Rapporteur : Monsieur Bernard HUBERT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ouverture des accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires :

Pour l'accueil de loisirs « primaire et maternelle » :

Accueil de 9 h à 17 h avec repas ou à la demi-journée de 13 h 30 à 17 h (vacances d'hiver, de printemps et Toussaint)

A cet effet, il convient de recruter 1 directeur pour l'accueil de loisirs et 1 directeur-adjoint et 16 animateurs

Pour le CAJ.

Accueil du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (vacances d'hiver, de printemps, Toussaint et Noël)

A cet effet, il convient de recruter 5 animateurs pour chaque période.

9. Organisation d'une classe transplantée

Rapporteur : Monsieur Bernard HUBERT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'organisation d'une classe transplantée à Saint MEDART du 10 au 18 avril 2014 pour 54 élèves des classes de CM2 des écoles J. Poteau et J. Jaurès.

Le prix par enfant déterminé par Temps Libre Vacances pour 7 jours est de 273 € pour les frais d'hébergement (hors transport 6 100 €).

La participation des familles est fixée à 115 € ; les parents ayant la possibilité d'effectuer le règlement en 2 ou 3 fois avant le départ.